



CONSEIL MUNICIPAL Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du jeudi 06 avril 2023

Procès-verbal N°23/04/2023

Le 06 avril 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BRUYERE-ISNARD THIERRY, BERNARD JULIEN, CHALVET CATY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RIO JEAN-LUC, RODIER MURIEL, MARGOTTON MAGALIE, SOLIGNAC MICHELLE.

Absents excusés : BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE,

Procurations :

SERAIDARIAN NATHALIE A ANTONIOTTI DANIELE, DELORME DAVID A JEAN-LUC RIO, JEAN BRUNDO A THIERRY BRUYERE-ISNARD,

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR après modification :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 03 mars 2023
- 3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 4- Budget 2023 Commune
- 5- Budget 2023 Eau et Assainissement
- 6- Budget 2023 Médiathèque
- 7- Participation de la commune aux budgets annexes
- 8- Subventions aux associations
- 9- Accord cadre Marché de voirie à bons de commande
- 10- Dénomination des salles communales
- 11- Tarif d'utilisation de la salle « Doulovy » pour une activité régulière d'une association extérieure à la commune
- 12- Questions diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (3)

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en rajoutant le point suivant :
Convention avec ADN (Ardèche Drome Numérique) » qui sera traitée en point 12.
De ce fait, les questions diverses seront traitées en point 13.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 03 avril 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Mr le Maire rappelle que les points concernant la préparation des budgets a fait l'objet d'une réunion de travail en amont du conseil municipal. Il convient dans un premier temps de délibérer sur les taux d'imposition qui sont décider par le conseil municipal ; Il s'agit de la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties mais également la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la préparation du budget, nous n'avons pas envisagé l'augmentation de ces différents taux. Il propose donc de les maintenir en l'état. A savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **38,06%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **82,45%**
- Taxe habitation sur les résidences secondaires **20,55%**

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

4- Budget 2023 Commune

Avant de détailler les différents budgets 2023, Monsieur le Maire revient sur les documents intitulés « Analyse financière simplifiée 2022 ». Ce document a été élaboré par Mme ROEGIERS conseillère aux décideurs locaux, il permet de comprendre la santé financière de la commune. La situation est favorable et cette année nous avons encore augmenté notre capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire précise que comme, on s'y était engagé, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et les charges de personnels sont en diminution.

Les différents projets sont détaillés. A ce propos Julien Bernard revient sur le projet structurant Cœur du Village, en cours de finalité. Il rappelle que l'article paru sur le Dauphiné à ce sujet comportait une erreur de chiffre : 2.000.000 euros correspond à l'ensemble du projet sur l'ensemble de la Communauté de Communes et non pas la traversée de Saint Paul le Jeune seule... Monsieur le Maire évoque l'avancement du projet de pôle médical : l'annonce est parue sur « achat public.com » pour le recrutement des architectes.

Il faudra prévoir l'achat du terrain à l'entrée du tunnel sud pour envisager une aire de camping-car et une aire de service dans le cadre du projet « pleine nature ».

Jean-Luc Rio prend la parole sur le fonds de roulement et explique la manière de fonctionner avec un certain nombre de jours. *Nous sommes à 129 jours et la strate régionale est à 273. Il est important de ne pas passer sous la barre de 90 jours.*

Le débat très constructif s'achève et Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le budget de la Commune 2023

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

5- Budget 2023 Eau et Assainissement

Il s'agit d'un budget plus simple mais qui montre qu'une régie de l'eau et de l'assainissement peut fonctionner parfaitement sans avoir un prix exorbitant de l'eau et des abonnements. De plus de nombreux investissements permettent d'avoir un réseau performant avec un rendement proche de 80%.

Des travaux seront mis en œuvre cette année sur la rénovation du réseau d'eau potable du hameau du Frigolet.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

6- Budget 2023 Médiathèque

Il s'agit d'un budget encore plus simple qui n'a pas de section d'investissement. Patricia GRENET qui partira à la retraite le 1^{er} juin, sera remplacée par une nouvelle personne.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le budget de la médiathèque.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

7- Participation de la commune aux budgets annexes

La trésorerie souhaite que soit délibérées les sommes attribuées aux différents budgets à savoir

- Budget CCAS : **31460,25 euros**

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

- Budget Médiathèque : **8453,47 euros**

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

8- Subventions aux associations

Suite à la dernière réunion de travail, M Laurant propose les attributions des subventions selon le tableau proposé. Pour chaque attribution les élus concernés directement ou indirectement ont fait le choix de ne pas participer aux votes.

SUBVENTIONS 2023

ASSOCIATIONS	Montants alloués	Votants	Remarques
LOU PELOU OVALIE	850 €	14 pour	
LES PARPAILLOUX - MAM	500 €	14 pour	
LA BOULE ST PAULIENNE	600 €	14 pour	
ACCA Chasse	800 €	14 pour	
USPJ (Union Sportive St Paul le Jeune)	500 €	13 pour	1 non votant
ADAPS (Ass. des Amis St Pauliens)	500 €	14 pour	
APE 07 (Parents d'élèves St Paul/Banne)	1 000 €	14 pour	
Tennis Club des Vans	500 €	14 pour	
Association Culture et Loisirs	3 000 €	12 pour	2 non votants
LES AFFAMES Cie de Théâtre	1 500 €	13 pour	1 abstention
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	700 €	14 pour	
FREQUENCES 7	300 €	13 pour	1 non votant
USPJ L'ARDECHOISE	1 500 €	14 pour	
CA VA FAIRE MALT	700 €	14 pour	
ROCNPOTES	0 €	14 pour	

9- Accord cadre Marché de voirie à bons de commande

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé une consultation pour un marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie. Il est fait état de l'analyse des offres. Selon la cotation retenue c'est le groupement d'entreprises LAUPIE-BOYER-JOUVE/VILLARD qui est le mieux placé.

Monsieur le Maire propose d'entériner ce choix par une délibération

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

10- Dénomination des salles communales

L'inauguration de la salle des fêtes a eu lieu le 1^{er} avril 2023. Les habitants sont venus nombreux pour découvrir ce nouvel espace culturel et festif. Au cours de la cérémonie, le nom de ce nouvel espace a été dévoilé. Il convient maintenant d'entériner les noms évoqués.

L'ensemble de l'espace culturel et festif sera nommé « la bête du Champval ». Dans cet espace la médiathèque « André Brahic » conserve son nom. La grande salle sera dénommée « Doulovy ». La petite salle à l'étage sera dénommée « La Claysse ». La salle REPAIRE sera dénommée par le CCAS, salle « Boudaric ». Cela permettra de se rappeler nos trois ruisseaux qui sillonnent la commune tout en espérant qu'ils ne disparaissent pas complètement suite aux changements climatiques de plus en plus impactants notre territoire.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

11-Tarif d'utilisation de la salle « Doulovy » pour une activité régulière d'une association extérieure à la commune

Au conseil municipal précédent, nous avons délibéré sur l'ensemble des tarifs mise en œuvre sur la commune. Nous avons fait un oubli à propos des associations extérieures à la commune mettant en place une activité régulière.

Le tarif proposé est le suivant :**200 euros par an.**

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

Jean-Luc Rio précise que l'accès GRATUIT aux salles municipales, pour les associations de la commune n'est pas suffisamment mis en évidence. On devrait valoriser cette somme et en tenir compte dans l'attribution des subventions.

12- Conventions à propos du développement de la fibre optique sur la commune

ADN (Ardèche/Drome/Numérique) commence à déployer son réseau structure sur notre commune. Des propriétaires ont reçu ou vont recevoir une proposition de convention pour permettre le passage de la fibre sur leur propriété. Sans ses autorisations, il sera impossible de déployer la fibre sur notre commune.

C'est justement dans ce cadre que la commune est sollicitée pour le passage du réseau fibre sur ses bâtiments. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de signer les conventions en lien avec le développement de la fibre.

Eric Ambrosino apporte des précisions techniques sur le développement de la fibre.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

13- Questions diverses

Un petit retour sur l'inauguration du nouvel espace culturel et festif. Cette inauguration a eu lieu en présence de nombreux élus du Département de l'Ardèche, de la Région, de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes ainsi que nos deux sénateurs de l'Ardèche.

Monsieur le maire remercie les habitants et les conseillers municipaux qui ont fait de cet évènement un moment fort de la vie du village.

Muriel Rodier déléguée au syndicat mixte gérer la piscine « La perle d'eau » de Lablachère fait état des difficultés de fonctionnement la structure. Il est possible que le syndicat réclame aux communes un appel à soutien de 3 euros par habitant ! Cela suscite auprès des conseillers municipaux des interrogations sur la nécessité de continuer à financer cette structure.

La séance est levée à : 22h55

La parole est donnée au public. Aucune question tant sur internet que parmi l'assemblée.

L'ensemble des débats dans leur intégralité sont disponibles sur la page Facebook de la commune

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry BRUYÈRE-ISNARD



Thierry LAURANT

